



# INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE

1672 rue de Saint Priest

Parc Euromédecine

34090 MONTPELLIER

Tél. 04 67 10 79 99 - Fax. 04 67 10 79 90

Courriel : [ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr](mailto:ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr)

Site : [www.ergotherapiemontpellier.com](http://www.ergotherapiemontpellier.com)

Scolarité 2017/2018

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur l'ergothérapie, la scolarité et les conditions d'admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie.*

## L'ERGOTHERAPIE

- L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui exerce dans les secteurs sanitaire, médicosocial, social, en cabinet libéral, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle soit en institution, soit au domicile de la personne.
- L'ergothérapeute participe aux traitements des déficiences, des incapacités ou des handicaps de nature physique, psychique ou intellectuelle, quelque soit l'âge de la personne.
- Son objectif est le maintien ou la récupération ou l'acquisition d'une autonomie individuelle, familiale, sociale, professionnelle afin de préserver les activités et les habitudes de vie.
- L'ergothérapeute collabore avec la personne, son entourage familial et professionnel, les différents intervenants du champ médical, social, médico-social, scolaire, professionnel...
- L'ergothérapeute, après avoir élaboré son diagnostic à partir de diverses évaluations motrices, psychologiques, relationnelles, cognitives, d'environnement :
  - ◆ *rééduque* une personne pour améliorer les fonctions déficitaires et favoriser la restructuration globale de sa personnalité dans le cas de troubles psychiques ;
  - ◆ *réadapte* une personne afin de développer ses capacités restantes en tenant compte des exigences de sa vie quotidienne, de ses habitudes de vie, de ses besoins d'activités ;
  - ◆ *participe à la réinsertion et la réhabilitation sociale* de la personne en conseillant la personne en situation de handicap ou son entourage, mais aussi les entreprises, les collectivités locales et différents promoteurs de l'environnement. Il propose des solutions pratiques pour rendre un environnement accessible au plus grand nombre et favoriser l'intégration de la personne.
- Les actes professionnels consistent en :
  - ◆ la réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation sociale ;
  - ◆ l'organisation d'activités de la vie quotidienne, de loisirs, de travail, de jeu, d'expression ;
  - ◆ la réalisation d'appareillages (préventifs ou correcteurs), le conseil en matériels (aides techniques, fauteuils roulants, aménagements domotiques...);
  - ◆ l'étude de l'environnement humain et matériel de la personne et le suivi des projets d'aménagement ;
  - ◆ des actions d'éducation à la santé, de prévention et d'expertise.

## LA FORMATION

La scolarité dure trois années. Les cours, travaux dirigés et stages ont lieu du lundi matin au samedi midi. La présence aux cours, travaux dirigés, stages et examens est obligatoire, aucune dérogation ne peut être accordée.

**La capacité d'accueil en première année est de 75 étudiants (50 admis par concours + 25 issus de la Première Année Commune des Etudes de Santé de Montpellier).**

Pour la scolarité 2017/2018, le coût des études sera de l'ordre de **5350 euros**, éventuellement majoré en fonction d'obligations légales qui pourraient survenir avant l'inscription définitive (**2500 euros devront être versés lors de la confirmation de votre inscription et seront aussitôt encaissés, le solde au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> avril**). Pour les années suivantes, les frais de scolarité pourront être réévalués en fonction de l'évolution du coût de la vie et échelonnés en début de chaque trimestre.

Lorsque le Conseil Régional accorde une subvention, celle-ci vient en déduction des droits d'inscription. Elle est attribuée aux jeunes en poursuite de scolarité et aux demandeurs d'emploi.

Le régime de l'Institut est celui de l'externat. Les étudiants bénéficient du régime étudiant : C.R.O.U.S., Sécurité Sociale étudiante et mutuelles complémentaires. A ce jour, des bourses d'études peuvent être attribuées par le Conseil Régional. Après admission à l'Institut, le dossier de demande de bourses devra être saisi, dès l'inscription, par l'étudiant, directement en ligne sur le site : [www.seformerenlanguedocroussillon.fr](http://www.seformerenlanguedocroussillon.fr).

## LE CONTENU DE LA FORMATION

Les études préparatoires au Diplôme d'Etat d'ergothérapeute sont réparties sur trois ans. Elles comportent 794 heures de cours, 1206 heures de travaux dirigés et 1260 heures de stages à temps plein. Le temps de travail personnel de l'étudiant est évalué à 1888 heures sur les trois années (arrêté du 5 juillet 2010).

L'enseignement se décompose en 6 domaines de savoirs :

Domaine 1 : Sciences humaines, sociales et droit

Domaine 2 : Sciences médicales

Domaine 3 : Fondements et processus de l'ergothérapie

Domaine 4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute

Domaine 5 : Méthodes de travail

Domaine 6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute

Ces différents domaines sont découpés en 55 Unités d'Enseignement (U.E.) dans lesquelles sont inclus les stages. Le diplôme d'Etat d'ergothérapeute est obtenu après validation de 180 ECTS (European Credit Transfer System) (soit 60 ECTS par an). Il correspond, dans le système universitaire, à un grade licence.

## L'ADMISSION

### Les voies d'accès à la formation

Depuis l'arrêté du 5 juillet 2010, trois voies d'accès sont possibles et cumulables pour intégrer la formation :

- se présenter aux épreuves du concours d'entrée et être classé(e) en rang utile ;
- être classé(e) en rang utile à la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) de Montpellier ;
- constituer un dossier de demande de dispense des épreuves d'admission (art.31) pour les titulaires d'un diplôme d'Etat de la santé, d'une licence ou après validation du 1<sup>er</sup> cycle des études médicales ; le dossier est à envoyer par la Poste ; il comprend un C.V. et lettre de motivation, le titre de licence, le programme détaillé des études, les notes obtenues, 4 timbres au tarif « lettre prioritaire ». Il sera soumis à l'avis du Conseil Pédagogique, début juillet, pour classement des candidats. Aucun dossier adressé via Internet ne sera accepté.

### Tarifs d'inscription

**CONCOURS : 135 €** (non remboursables en cas d'annulation par le candidat, au plus tard 8 jours avant la date du concours, ou dans le cas d'une annulation du concours pour des événements indépendants de notre volonté)

**ADMISSION EN DISPENSE DU CONCOURS (art.31) : 135 €**

**CONCOURS + ADMISSION EN DISPENSE DU CONCOURS (art. 31) : 200 €**

## **Les conditions d'inscription**

- Age : les candidats doivent être âgés d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée à l'Institut. Il n'y a pas de limite d'âge.
- Sont admis à se présenter au concours d'admission les candidats en possession de l'un des titres suivants ;
  - ❖ Baccalauréat français (\*),
  - ❖ Titre admis en dispense (arrêté du 25-08-69 modifié et décret n°81-1221 du 31-12-81),
  - ❖ Expérience professionnelle justifiée de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale,
  - ❖ Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.).

(\* ) *Les candidats en classe de Terminale sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours ; leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du Baccalauréat.*

## **Les épreuves d'admission**

Les épreuves d'admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie se dérouleront à Montpellier le :

**Samedi 20 mai 2017**

(7h30-13h : horaires indicatifs)

**à la FACULTE D'ECONOMIE – Bât C**

**Accès par Rue Vendémiaire – 34000 Montpellier**

Une convocation précisant le lieu et l'heure du début des épreuves sera adressée, courant avril, aux candidats inscrits. Pour des raisons d'ordre pratique, il nous est impossible d'organiser une session spéciale pour les candidats résidant dans les D.O.M./T.O.M. ; ces derniers devront obligatoirement se rendre à Montpellier pour passer les épreuves.

Les épreuves sont au nombre de trois, écrites et anonymes. La note zéro à l'une des épreuves est éliminatoire.

1. <b>Tests psychotechniques écrits</b>	Durée : 1 heure	Cotation 20 points
2. <b>Epreuve de Biologie/Physique *</b> <i>* programme au verso</i>	Durée : 1 heure	Cotation 20 points
3. <b>Epreuve de contraction de texte</b>	Durée : 1 heure	Cotation 20 points

A l'issue de ces épreuves, un classement sera établi par ordre de mérite dans la limite des places disponibles. Une liste complémentaire sera publiée en même temps que la liste des admis. Les résultats ne seront pas disponibles sur Internet mais chaque candidat recevra, par courrier recommandé avec AR ou simple, son relevé de notes et son classement.

Les candidats admis devront notifier par écrit leur acceptation qui ne sera définitive qu'à réception du **chèque de confirmation de 2500 euros qui sera immédiatement encaissé.** Les candidats admis sur liste principale auront 10 jours pour confirmer leur inscription, faute de quoi, leur place sera attribuée au candidat suivant.

Tout étudiant reçu au concours d'entrée de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier s'engage à effectuer la totalité de sa scolarité à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier et toute scolarité débutée est due en totalité.

## **Le dossier d'inscription**

- ❖ Fiche d'inscription ci-jointe avec photo d'identité **récente** de **format standard**,
- ❖ Copie de la pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport seulement), **en cours de validité**
- ❖ Copie du baccalauréat ou titre admis en dispense (le relevé de notes du baccalauréat n'est pas accepté), ou attestation de scolarité pour les élèves en classe de Terminale,
- ❖ Un chèque de **135 euros** en règlement des droits d'inscription au concours, à l'ordre de : Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier
- ❖ 4 timbres autocollants pour un envoi inférieur à 20 gr au tarif lettre prioritaire en vigueur – **ne pas fournir d'enveloppes timbrées**

**Date limite de l'inscription : 9 mai 2017**

*-Tout dossier incomplet sera rejeté -*

**PROGRAMME REGISSANT LE CONCOURS D'ENTREE**  
**Concours du 20 mai 2017**  
*(Arrêté du 21 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987*  
*relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme D'Etat d'ergothérapeute)*

**I. Programme spécifique de sciences de la vie et de la terre**

Le programme des épreuves de biologie porte sur les points suivants :

**A. Programme de première série scientifique**

Dans le thème 1 « La terre dans l'univers, la vie et l'évolution du vivant » :

- thème 1A « Expression, stabilité et variation du patrimoine génétique »

Dans le thème 3 « Corps humain et santé »

- thème 3A « féminin, masculin »
- thème 3B « variation génétique et santé »
- thème 3C « de l'œil au cerveau : quelques aspects de la vision »

**B. Programme de terminale série scientifique**

Dans le thème 1 « La terre dans l'univers, la vie et l'évolution du vivant » :

- thème 1A-1 « Le brassage génétique et sa contribution à la diversité génétique »
- thème 1A-2 « Diversification génétique et diversification des êtres vivants »
- thème 1A-3 « De la diversification des êtres vivants à l'évolution de la biodiversité »
- thème 1A-4 « Un regard sur l'évolution de l'homme »

Dans le thème 3 « Corps humain et santé » :

- thème 3A « le maintien de l'intégrité de l'organisme »
- thème 3B « neurone et fibre musculaire ».

Sont exclus les enseignements dits de spécialité.

**II. Programme spécifique de physique (*les notions de chimie ne sont pas au programme*)**

Le programme des épreuves de physique porte sur l'intégralité du programme de première et terminale, série scientifique. Sont exclus les enseignements dits de spécialité.



\* \* \*

**INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE**

1672 rue de Saint Priest

Parc Euromédecine

34090 MONTPELLIER

Tél. 04 67 10 79 99 - Fax. 04 67 10 79 90

Courriel : [ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr](mailto:ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr)

Site : [www.ergotherapiemontpellier.com](http://www.ergotherapiemontpellier.com)



**INSTITUT DE FORMATION  
EN ERGOTHERAPIE**

1672 rue de Saint Priest  
Parc Euromédecine  
34090 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 10 79 99 - Fax : 04 67 10 79 90

PHOTO  
D'IDENTITE  
**RECENTE**  
Format  
standard

**CONCOURS D'ENTREE  
Samedi 20 mai 2017**

\* \* \*

**FICHE D'INSCRIPTION**

**A remplir lisiblement en LETTRES CAPITALES**

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse actuelle : .....

.....

.....

Tél :                      Fixe : .....                      Portable : .....

E-mail : .....

sollicite mon inscription au concours d'entrée de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier du **samedi 20 mai 2017** qui se déroulera **à la Faculté d'Economie – Bât C – Accès par rue Vendémiaire – 34000 Montpellier.**

Fait à :

Le :

Signature :

Adresse \* : .....

.....

.....

Tél : .....

\* Adresse complète à laquelle devront être envoyés la convocation (fin avril 2017) et les résultats du concours (fin juin 2017), si différente de l'adresse actuelle.

N'oubliez pas de joindre les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier, indiquées sur la circulaire de renseignements.

*- Tout dossier incomplet sera rejeté -*